

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 12 DECEMBRE 2023

Le douze décembre deux mil vingt-trois à vingt heures trente, le Conseil Municipal de VOISE, légalement convoqué le vingt-huit novembre s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mme Mylène PICHARD, Maire.

Étaient présents : Mme PICHARD Mylène, M. PINSULT Pascal, M. FERREOL André, Mme ARNAUD Sandrine, Mme NAVARRO Solange, M. AVICEAU Thomas, Mme LECOMTE Josette, M. DUMONT Dominique, formant la majorité des membres en exercice.

Absents : M. DEMANGE Nicolas, Mme MICHEL Anna

Secrétaire de séance : Mme LECOMTE Josette

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 19 septembre 2023 est lu et approuvé.

Madame le Maire donne lecture de la carte de remerciement de Marie-Laure GAUCHERON pour son départ en retraite.

Approbation renouvellement de la convention de partenariat pour utilisation de la plate-forme d'achat communautaire de Chartres Métropole

Mme le Maire expose au conseil que Chartres Métropole est à l'initiative de la création d'une plate-forme d'achat communautaire fédérant sur un portail unique l'ensemble des achats publics du territoire depuis 2014. Une convention avait été signée avec la Mairie de Voise afin de définir les conditions de mise à disposition par Chartres Métropole, à titre gratuit, d'un portail d'accès et d'un profil acheteur dédié, conforme aux dispositions du code de la commande publique

La Commune prend en charge les frais de gestion de ses propres procédures comme par exemple les avis de publicité et les envois de recommandés électroniques

Sa durée court à compter de sa date de notification par Chartres Métropole à la Commune partenaire pour une durée de 4 ans, renouvelable 2 fois 4 ans.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité donne son accord pour en renouveler l'adhésion et autorise Madame le Maire à signer la convention de partenariat.

Règlement des dépenses d'investissement avant le vote du budget

Le conseil autorise Madame le Maire à régler les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022 dans la limite du quart des crédits inscrits au budget précédent.

Nomination d'un délégué interne RGPD

Madame le Maire explique qu'en application du règlement européen un délégué interne RGPD doit être nommé, le Conseil décide de nommer Mme DERIANO Nathalie, secrétaire de mairie en tant que déléguée interne à la protection des données.

Bilan des travaux 2023

- Fin des travaux de réfection des trottoirs rue de Chartres, des fleurs seront plantées et un devis pour réfection du goudron de la rue près des travaux est en cours
- Les tables et les bancs ont été installés ; trois arbres ont été plantés au City Stade.
- Les dépôts sauvages dans la vallée ont été retirés et déposés à la déchetterie

Validation des travaux de voirie

Madame le Maire présente les propositions de modifications de voirie étudiées avec Eure-et-Loir Ingénierie et demande au Conseil de l'autoriser à effectuer les demandes de subventions. Autorisation accordée par le Conseil.

Un essai de matérialisation pour vérifier l'efficacité du système sera demandé à Eure-et-Loir Ingénierie avant le début des travaux.

Travaux à programmer :

- Des devis vont être demandés pour le rebouchage des trous par du calcaire dans le chemin de la vallée
- Des demandes de devis vont être effectuées par M. PINSAULT et M. CLEMENT pour le futur espace détente chemin de la vallée
- La passerelle du chemin de la vallée sera construite cet hiver.
- Entreprises de travaux publics à contacter pour la réalisation du chemin de contournement agricole

Carte ENR

Une enquête publique sera lancée début janvier pour la réalisation de la carte ENR.

Présentation des vœux de la municipalité

Une cérémonie de présentation des vœux aura lieu à la salle des fêtes ainsi que la présentation du nouveau site internet de la commune suivie de la dégustation de la galette des rois et d'un après-midi jeux de société. Les invitations seront distribuées dans les boîtes aux lettres avec talon-réponse à retourner à la mairie afin d'en faciliter l'organisation.

Divers

Mme le Maire donne lecture du courrier reçu de M. BARRE Alexandre concernant l'état des chemins, un courrier-réponse va lui être adressé.

M. FERREOL informe le conseil qu'une partie du fossé du chemin de la vallée va être nettoyé durant l'hiver.

Mme le Maire indique la mise en place par Chartres Métropole d'un service de collecte payante à la demande des encombrants.

M. PINSAULT demande où en est la procédure pour les composteurs : toujours en attente de précisions de Chartres Métropole qui a la compétence des ordures ménagères.

Une réclamation a été faite par la Mairie concernant la pose des décorations de Noël. L'achat de nouvelles guirlandes est en projet pour l'année prochaine.

Attente de nouvelles pour le NEW DEAL (Réseau téléphonie portable), un opérateur doit être nommé en janvier par les services de l'Etat.

Réception du rapport CAUE de l'église transmis par l'architecte. Des travaux de charpente seront à prévoir.

L'Entreprise LE CLAINCHE s'est engagée à la remise en état de la pelouse suite aux dégâts occasionnés par leur chantier chez M. CINTRAT.

Fin de séance à 23h20

Pour extrait certifié conforme
Le 12 décembre 2023
Le Maire, Mylène PICHARD

